

Un médecin vaudois : le Dr Jean-Charles Develay (1784-1854)

Autor(en): **Cuendet, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **53 (1945)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-41354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

paraît par livraison de 48 ou
64 pages tous les 3 mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Fr. 8.— par an franco pour toute la Suisse

Fr. 10.— par an pour les autres pays de l'Union postale

Pour les membres de la Société vaudoise
d'Histoire et d'Archéologie, les 8 francs
comprennent la cotisation annuelle.

Prix d'une livraison séparée fr. 2.50

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eug. MOTTAZ, prof.,
chemin de Montolivet, 28, Lausanne.

Les auteurs sont seuls responsables de leurs opinions.

SOMMAIRE : Un médecin vaudois : Le Dr Jean-Charles Develay (1784-1864), avec un hors-texte et une illustration, par le Dr S. CUENDET. — Villageois d'autrefois et justice seigneuriale, par Georges RAPP. — La « Tour César » à Nyon, par Edgar PELICHET. — L'assistance à la Vallée de Joux, par Aug. PIGUET. — † Marc Henrioud, par Eug. MOTTAZ. — Encore les vieilles étuves lausannoises, par E. O. — Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, avec une illustration (vue de Champ-Babau sur Montreux en 1835). — Chronique. — Bibliographie.

Un médecin vaudois :

Le Dr Jean-Charles DEVELAY¹

(1784—1854)

par le Dr S. Cuendet

La branche de la famille Develay², bourgeoise de la ville d'Yverdon dès le début du XVI^e siècle est éteinte à l'heure actuelle après avoir compté pendant trois siècles et demi de nombreux représentants en Suisse et à l'étranger. En 1647, les frères Jean-Pierre, Claude et Jean-Louis obtiennent de l'empereur Ferdinand III des lettres de noblesse avec augmentation d'armoiries pour secours portés aux Francs-Comtois (9). A la fin du XVIII^e et début du XIX^e, la famille comprenait encore à Yverdon même de nombreux ressortissants : quelques assistés —

¹ Communication faite à la Société Vaudoise de Médecine le 21 janvier 1944 et à la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie le 2 septembre 1944, à Yverdon.

² On écrit Develai, Develay, Develey, de Veley, de Velay, et en France au moment de la Révolution : Velay. Nous adopterons ici « Develay » qui est l'orthographe d'usage dans la grande majorité des papiers de famille de l'époque.

qui recevaient de la Bourse des pauvres 40 à 160 fagots par an, 3 à 4 francs de pension mensuelle et à l'occasion un vêtement de drap (3) — des bourgeois exerçant différentes professions — charretier, douanier, horloger, commerçant, banquier (Samuel, banquier à Yverdon, 1749-1817) — et quelques intellectuels : Louis-Frédéric, docteur en médecine (1766-1811), Emmanuel, professeur de mathématiques à l'Académie de Lausanne (1764-1839), François-Jacques, ministre du saint Evangile, pasteur à Yverdon de 1813 à 1830 (6). Arrêtons-nous à :

David-Emmanuel Develay (1736-1800), père du docteur Jean-Charles, « homme d'affaires habile, négociant en toiles de coton et indiennes en gros ». Il habite alternativement Genève, Constance, Saint-Gall et Yverdon. Le 6 juillet 1771 il est reçu bourgeois de Genève pour le prix de 10.500 florins, 100 florins pour la bibliothèque et « un fusil assorti » pour l'usage de l'arsenal¹. Tous les nouveaux bourgeois de Genève ne pouvaient pas payer ce prix élevé ; beaucoup de candidats étaient des huguenots pauvres et dépouillés, réfugiés sur le territoire de la République. « Les syndics et Conseil de la ville et République » adaptaient leurs prix à la situation du nouveau bourgeois.

En 1790, David-Emmanuel Develay revient se fixer à Yverdon. Il avait amassé une grande fortune, mais il fut durement touché par la dévaluation de la monnaie au moment de la Révolution française et certains scrupules augmentèrent encore ses pertes. « Il acceptait d'être payé en assignats mais il refusait d'en user pour autrui ; ses débiteurs partis, ses enfants le voyaient déchirer le nouveau papier monnaie, en tapisser sa chambre, ou en allumer son feu. (1) »

De son mariage avec Elisabeth-Antoinette von Gonzenbach (1755-1831) de Hauptwyl (Thurgovie), naquirent huit enfants de 1781 à 1792. Les difficultés sont grandes pour élever cette

¹ Cette somme de 10.500 florins était assez fréquente à l'époque. Elle atteignait même parfois les chiffres de 14.000 et 21.000 florins. (Communication des Archives de l'Etat de Genève.)

nombreuse famille. L'« oncle Henry », le pasteur Henry Perrot-Develay établi à La Tour (Vallées vaudoises du Piémont) offre son aide. Il se chargera de deux enfants. Et en été 1793 David-Emmanuel y conduisit lui-même Louise-Charlotte (7 ans) et Auguste-Henri (6 ans) en passant par le Saint-Bernard.

Les moines qui le connaissaient pour sa générosité, le voyant arriver avec ses petits leur firent l'accueil le plus courtois ; ils munirent de gants et d'une voile verte la fillette en déclarant : « Il faut soigner le teint des demoiselles. » Les deux enfants passèrent le Saint-Bernard dans deux paniers au dos d'une mule et arrivés à La Tour furent reçus dans la grande maison de l'oncle Perrot, devenue depuis l'Hôtel de l'Ours, que les petits trouvèrent, selon la promesse paternelle, avec sa chambre de toilette tendue de soie, plus belle que la maison du pape (1).

Jean-Charles est le troisième enfant d'Emmanuel-David. Il naquit le 4 mars 1784 au château de Hauptwyl et fut baptisé le 6 mars dans la chapelle de la famille de sa mère à Hauptwyl, paroisse de Bischoffzell (10). Ses premières années se passent à Hauptwyl, Constance et Saint-Gall, puis dès 1790 à Yverdon.

En 1802 — il a 18 ans — il prend à son tour la route du Saint-Bernard où il vibre au souvenir du passage de Bonaparte, deux ans auparavant ; il s'arrête à La Tour chez le pasteur Perrot et pour rester sous l'influence et dans le voisinage de cet oncle généreux, il commence ses études de médecine à Turin¹ et les poursuit dans cette ville pendant trois ans. De cette époque, il nous reste un fragment du cours d'anatomie du professeur Julio — en langue française — et un cahier mi-français, mi-italien du cours de physiologie du professeur Mariondo. Si l'anatomie de cette époque est encore la même que celle d'aujourd'hui, par contre la physiologie enseignée à Turin en 1802 nous paraît singulièrement primitive.

Develay fut élève interne du Collège et de l'Hôpital Saint-Jean et reçut à son départ une attestation du chirurgien en chef de l'hôpital déclarant que « pendant les années 10, 11 et 12 (nouveau style) il avait fréquenté avec assiduité la Clinique chirurgicale du

¹ Au XVIII^e siècle, aucun Vaudois n'avait fait d'études de médecine à Turin (12).

dit hôpital et avait donné des preuves de sagacité dans cette partie de la médecine ». La signature du médecin en chef, professeur Rossi, est légalisée par le maire et le préfet de Turin. Toutes ces pièces sont en langue française. Turin à cette époque était capitale du département du Pô, annexé à la France.

De Turin, le jeune Develay se rend à Paris où il est reçu le 3 nivôse an 12 membre de la « Société anatomique », société fondée un an auparavant au sein de l'École pratique de médecine de Paris pour s'occuper de recherches scientifiques.

Pourquoi un an plus tard (1806) Develay interrompit-il les études de médecine auxquelles il avait consacré quatre ans de travail ? Echec d'examen ? Crise morale ? Désir de gloire et d'aventure ? Admiration de Napoléon ? Gratitude aux armées de la Révolution qui avaient libéré la patrie vaudoise ? Nous ne le savons pas. Quoi qu'il en soit il se laisse entraîner dans la « folie guerrière » dans laquelle vivait alors la France et il s'engage, non pas comme médecin, ni dans un des régiments suisses qui servaient en France, mais comme officier de troupe dans le fameux 4^{me} régiment polonais de cavalerie.

Sous-lieutenant en 1806, lieutenant en 1809. Son brevet de capitaine du 12 novembre 1811 est signé : « Josef, prince Poniatowski ». Il est décoré du ruban bleu et noir de l'ordre de Vladimir et participe aux campagnes de Prusse (1806), Prusse-Pologne (1807), Autriche (1809), Russie (1812), Saxe (1813). Nommé capitaine adjoint à l'état-major du 1^{er} corps d'armée le 6 août 1813, il prend part, en cette qualité, sous les ordres du général Vandamme, à la bataille de Culm sur la Vistule (29-30 août 1813) où il est décoré. Ce fut ensuite la capitulation de Dresde et il fut prisonnier de guerre avec une partie des armées françaises (7).

Sa famille n'avait pas compris la raison de l'abandon de ses études et de son enrôlement. Elle le suit avec inquiétude ; les nouvelles sont rares ; deux lettres seulement nous ont été conservées de ses campagnes. La première venant de Prusse par Hambourg est adressée à son frère François à Paris, elle est datée du 23 août 1811 :



D^r Jean-Charles DEVELAY

Crayon de son neveu le pasteur Georges Appia (1846)

(Propriété du D^r Charles Scholder, à Lausanne)

« Je ne t'importunerai pas en te faisant lire beaucoup de pages, car sûrement, comme tu n'aimes pas à écrire à tes amis, aussi tu n'aimes pas à lire de longues lettres ; il me suffit de te dire que je me porte bien, que quoique tu paraisses m'avoir oublié, cependant rien ne pourra diminuer mon amitié pour toi et que ton souvenir est une des sensations les plus fortes de mon cœur ; je suis même persuadé qu'il en est de même pour toi, mais je t'assure que je suis un peu comme toi et qu'il faut beaucoup pour me décider à écrire une lettre, j'aimerais mieux manœuvrer dix heures. Adieu, ton ami et ton frère chéri, Charles Develay, capitaine. (8) »

Lettre insignifiante direz-vous ; oui insignifiante au point de vue militaire — ne la dirait-on pas rédigée pour n'encourir le blâme d'aucune censure — mais lettre qui dénote la profonde affection de famille des deux frères et la paresse de plume du capitaine.

La seconde lettre a été reçue à Genève par son beau-frère, Louis Ferrière, le 22 septembre 1812. Sa fille, la petite Anna Ferrière, la copie tout de suite textuellement pour son oncle François à Paris : « Elle est sans date, ce qui est fâcheux, dit Anna, cependant Maman a bien vu, comme tu le verras aussi, qu'elle n'était pas bien vieille, et elle est adressée à Papa : « Mon » cher, je me porte bien, nous avons pris Smolensk¹ où nous » avons perdu 77 officiers tués. Adieu à la plus grande hâte, » Develay, Cap. — Tout va bien, les Russes se sauvent de tous » côtés. (8) »

Puis, plus de nouvelles de Charles ; en octobre, son frère Henri à Genève relance François à Paris pour prendre des informations au bureau de la guerre auprès de Lenoir ; François ne bouge pas ; nouvelle démarche en décembre, François ne répond toujours pas, suivant son habitude. La pauvre mère alors à Saint-Gall se soutient par sa foi religieuse, « chacun sait par les papiers l'état de cette terrible guerre, mais rien n'est impossible à Dieu lorsqu'il a conclu de sauver la vie de l'homme,

¹ Les Polonais de Poniatowski, l'avant-garde de la Grande Armée, entrèrent à Smolensk le 17 août 1812. (Cte de Ségur : *Histoire de la Grande Armée.*)

mais gardons nous aussi de prétendre un miracle en notre faveur pendant que tant de familles sont désolées par des pertes douloureuses, préparons nos cœurs à la soumission envers Celui qui est le maître de la vie et de la mort. (8) »

Cette inquiétude de la pieuse maman était certes justifiée pendant cette douloureuse campagne de Russie. A la Bérésina, Develay fut sauvé grâce au cheval troqué à un paysan russe contre le collier de perles « acheté » à Moscou et qu'il se proposait d'offrir en cadeau de noce à sa sœur Caroline¹ (1). D'autres bijoux sont échangés contre une miche de pain.

En juillet 1814, après l'abdication de Napoléon, Develay est mis à la demi-solde et rentre en Suisse à l'aide d'une feuille de route qui nous a été conservée (7). Celle-ci porte son signalement à l'âge de 32 ans : taille six pieds, front grand, yeux noirs, nez ordinaire, bouche passable, menton rond, cheveux brun châtain, sourcils blonds, visage ovale, moustache rouge. Il quitte Paris le 15 octobre avec une somme de 42 francs pour aller jusqu'à Mâcon où il est de nouveau soldé au passage. Arrivé à Lyon le 21 octobre 1814, il reçoit 36 francs pour se rendre de Mâcon à Versoix où le 20 novembre 1814 sa feuille de route qui ne connaît pas la frontière suisse lui est prolongée jusqu'à Saint-Gall où il se rendait pour embrasser sa mère.

D'étape en étape, Lausanne, Moudon, Payerne, Avenches, Morat, Berne, Aarbourg, les autorités lui fournissent chaque fois char et cheval. Les inscriptions de la feuille de route y compris celles de Berne, Aarbourg, Aarau, sont en langue française, signées soit par le syndic, soit par le Commissariat des guerres (à Berne). Après Aarau la feuille de route porte encore deux étapes : Mellingen et Zurich où les commissaires écrivent la langue de Gœthe.

1815. Napoléon rentre de l'île d'Elbe, des milliers de demi-solde tressaillent et accourent. Develay est à Paris en juin 1815, il est présenté à Napoléon — qui trouve le temps de l'écouter —

¹ Louise Charlotte Caroline Develay qui épousa en août 1814 à Genève le pasteur Jean-Paul Appia.

et lui expose ses idées sur la formation et l'entraînement de la cavalerie.

Napoléon le nomme capitaine à l'état-major général de l'armée des Alpes. Le brevet du 14 juin 1815 est signé du prince d'Eckmül, maréchal Davoust, ministre de la guerre (7). Et ce fut Waterloo (18 juin 1815).

L'armée des Alpes n'eut pas à combattre et notre cavalier après ses onze ans, sept mois et vingt et un jours de campagne et de temps perdu doit faire un nouveau redressement dans sa vie. Il revient à sa médecine, mais il l'avait oubliée, il n'avait pas de diplôme. Il aurait pu s'établir dans le canton de Vaud ou en France comme médecin de seconde classe, officier de santé. Soutenu par sa famille, il préfère recommencer complètement ses études et les poursuit à Paris et à Lyon de 1815 à 1819. Parmi ses maîtres, dont les noms ont survécu jusqu'à aujourd'hui, citons Orphila, le toxicologue, Gall, fondateur de la phrénologie, Lisfranc, l'illustre chirurgien dont tous les étudiants d'aujourd'hui connaissent encore le nom, et surtout Broussais (1772-1838), fondateur de la « Médecine physiologique » connu par ses conceptions particulières de la vie et de la maladie sur lesquelles nous reviendrons plus loin à propos de la thèse de chirurgie de Develay.

De tous ses maîtres, Broussais fut celui qui eut sur lui la plus grande influence ; il lui décerna un certificat autographe daté du 15 mai 1819 : «...Je déclare avec la plus vive satisfaction que Jean-Charles Develay a déployé dans ses études médicales tant de zèle, d'assiduité et d'intelligence, que je le considère comme l'un des élèves les plus instruits de la médecine physiologique. (7)»

Le 11 mai 1819, il obtint le grade de docteur en médecine sur présentation d'une thèse dans le service de Lisfranc : « L'amputation de l'omoplate et de la clavicule ».

Cette opération que je suis le premier à proposer, écrit Develay, est d'une exécution facile, surtout après ligature de l'artère sous-clavière ; elle présente le grand avantage d'enlever tout le siège du mal dans ces affections désorganisatrices que l'on rencontre quelquefois, ayant commencé évidemment par le tissu osseux, et n'altérant les parties molles que consécutivement. Cette

articulation n'étant liée au squelette que par une extrémité de la clavicule, on se trouverait placé à son égard, sous ce rapport, dans une condition plus favorable que dans toute autre amputation ou extirpation. Pour se servir d'une comparaison, ce serait opérer avec le degré d'assurance qu'on a de réussir lorsqu'on extirpe une tumeur dont la base est bien flottante et séparée des autres tissus. Quant à moi, si l'occasion se présentait, je n'hésiterais pas à la proposer, et je croirais manquer à ma conscience, si je ne le faisais pas. La réunion par première intention est très facile dans cette opération, et la position déclive de la longueur de la plaie en favorise encore la guérison. Je l'ai pratiquée sur le cadavre plusieurs fois dans l'amphithéâtre de M. le professeur Lisfranc, qui la répéta et en perfectionna le mode opératoire. Je saisis cette occasion pour témoigner ma reconnaissance à cet habile chirurgien qui a été mon maître dans l'art de pratiquer les opérations.

Ses études médicales sont ainsi terminées ; il décide de s'établir dans sa ville d'Yverdon où vit encore sa mère et où il sera tout proche de la famille de sa femme. Il avait épousé le 3 juin 1816 Suzanne-Marie Cand, fille du pasteur Cand de Cronay ; sa femme l'avait accompagné pendant ses études à Paris et lui avait donné une fille Elisabeth-Antoinette, baptisée à Paris le 16 mai 1818. Develay sollicite du Conseil de santé du canton de Vaud le droit de pratiquer la médecine, requête accompagnée de trente pièces justificatives (7) — attestations de chacun de ses maîtres de Turin, Lyon et Paris, certificats de ses examens à Turin et à Paris, etc.

Il subit à Lausanne un nouvel examen de médecin et de chirurgien. Le Conseil de santé lui concède alors la patente de « Médecin-chirurgien de 1^{re} classe et accoucheur », profession qu'il a le droit d'exercer après prestation du serment traditionnel :

Je jure d'exercer avec prudence l'Art pour lequel je suis patenté, en donnant une très sérieuse attention à la connaissance des maux pour lesquels je serai consulté, et aux conseils que je donnerai pour leur traitement ; de soigner mes malades avec zèle, sans distinction des personnes, ni des fortunes ; de n'exercer aucune partie de l'Art de guérir pour laquelle je ne serai pas spécialement patenté ; et d'exécuter religieusement tout ce qui est et sera prescrit par les Lois et règlements, aux Citoyens de ma profession.

Je jure toutes ces choses par le nom du Dieu fort, comme je veux qu'il m'assiste à mon dernier jour (7).



MAISON DU D^r DEVELAY
au quai de la Thièle, à Yverdon, vers 1840

A gauche (sur la rive droite de la Thièle), le port d'Yverdon où l'on remarque des fûts de vin. Les vins de la Côte acheminés par route — ou jusqu'en 1829 par barques à fond plat sur le canal dès Entreroche — étaient transbordés à Yverdon sur des bateaux pour Soleure. Les débardeurs étaient payés en « pots de vin », d'où l'expression : « Il a chargé pour Soleure » pour désigner un homme ivre. Cette expression est encore usitée aujourd'hui à Yverdon même et dans le vignoble vaudois (Lavaux et La Côte).

A son arrivée à Yverdon, Develay y trouve quatre confrères. Il a sur eux l'avantage de la jeunesse et de sa préparation médicale, il rapporte de Paris la connaissance de la « médecine physiologique » de Broussais — théorie fausse mais féconde — la pratique de l'auscultation et de la percussion apprise à l'École de Laënnec, et l'entraînement aux opérations chirurgicales acquis avec son maître Lisfranc.

La clientèle afflue. En 1820 déjà il est très occupé, il se dit « dans un tourbillon ». En janvier 1821, sa nièce, Suzanne Ferrière, écrit à sa sœur à Francfort : « L'oncle Charles continue à avoir beaucoup à faire et à avoir beaucoup de succès tant en médecine qu'en chirurgie. » En 1822, sa mère, qui habite chez lui, le dit « harassé d'occupations quoiqu'il soit étonnamment expéditif et soigneux » (8), jugement bienveillant de la vieille maman.

Sa médecine, semble-t-il, aurait dû lui suffire. Dans quelles circonstances se trouve-t-il entraîné dans le mouvement religieux du Réveil ? Sa mère était pieuse et chrétienne sincère. Pendant ses campagnes militaires, les convictions religieuses du capitaine sommeillent, mais en 1814, à son retour au pays, il fut vivement impressionné par la mort de sa sœur Suzanne (Mme Ferrière) qui s'éteignit dans ses bras. En 1816, de Lyon, il écrit à l'une de ses nièces : « Sans la religion il est impossible d'avoir de vrais principes et l'on ne saurait en avoir trop. » Il déclare « être arrivé tard à ces convictions » (8). Le 1^{er} septembre 1821, il perd sa femme et le fils qu'elle venait de mettre au monde. Ce fut pour lui un coup très dur. Il reste veuf avec un enfant de trois ans. Un an après, il épouse en secondes noces Constance Christin (1794-1863), « femme d'une grande bonté, un peu obèse, pas très jolie, pieuse, un peu exaltée » (8). Le docteur devient homme d'Église : le 27 août 1823, la municipalité « l'autorise à occuper au temple une place marquée dans les formes », c'est-à-dire dans les stalles (3).

Mais bientôt cette Église officielle où prêchait le pasteur François-Jacques Develay, son cousin, ne suffit plus à notre docteur. Elle lui paraît — comme à beaucoup d'esprits sincères de cette époque — singulièrement frigide et endormie. Il participe

aux assemblées religieuses indépendantes qui étaient nées en différentes localités et dirigées le plus souvent par de jeunes pasteurs ou suffragants de l'Église nationale (Alexandre Chavannes à Aubonne, Auguste Rochat à Bière, Henri Juvet à l'Isle). Ce mouvement du « Réveil » s'étend à tout le pays. Le doyen Curtat prend résolument parti contre lui dans la brochure de l'« Etablissement des Conventicules dans le canton de Vaud ». Il se produit quelques troubles dans diverses localités (Aubonne, l'Isle, La Sarraz, etc.), rien de grave, attroupements populaires à la sortie des réunions, cris, huées, jet de pierres. Le Conseil d'Etat, soucieux de l'ordre dans le pays, interdit « ces prétendues réunions religieuses du dimanche et principalement le soir ». Quelques pasteurs donnent leur démission, d'autres sont exclus des rangs du clergé. Les troubles populaires redoublent, c'est alors la fameuse loi du 20 mai 1824 en vertu de laquelle « est interdite toute réunion religieuse « sectaire » formée de personnes étrangères à la famille ». Les contraventions sont punies par des amendes allant jusqu'à 600 francs, par la prison jusqu'à un an ou le bannissement jusqu'à trois ans.

La loi fut votée par une forte majorité au Grand Conseil. Seuls le landamann Monod, le général F.-C. de la Harpe, Philippe Secretan, ancien directeur helvétique, Alphonse Nicole de Trelex votèrent contre elle. De plus, quelques députés « courageux » quittèrent la salle du Grand Conseil *avant* la votation (4 bis).

« Cette loi du 20 mai 1824 — monstre législatif, écrit Vinet (14) — attira sur nous l'attention des publicistes de toute l'Europe qui portèrent sur notre pays un jugement unanime et sévère. » Elle suscita des procès nombreux et des condamnations qui nous paraissent ridicules à l'heure actuelle, mais qui furent lourdes et douloureuses pour ceux qui les subirent.

Develay fut impliqué dans deux affaires, l'une à Orbe, l'autre à Yverdon, toutes deux d'une étrange gravité pour les juges de l'époque.

A Orbe, le 2 août 1824, dans une réunion de quelques personnes chez Mlle Dolie Junod, Develay fait la lecture de l'épître

aux Galates où l'on trouve entre autres ces paroles : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, mais si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez détruits les uns par les autres. » (Ch. V, 13-18). On chante ensuite des cantiques de Malan (2).

A Yverdon, le 15 août 1824 à 2 h. de l'après-midi, le bruit s'était répandu que le pasteur Chavannes était en ville. La police s'agite et découvre à la Maison-Rouge une salle de réunion « garnie de monde — seize personnes — au centre une table sur laquelle il y avait un livre, que l'assesseur Doxat croit reconnaître pour la Bible, et un individu assis devant qui lisait à haute voix dans ce livre ». Le consciencieux assesseur, persuadé qu'il s'agit d'une réunion illégale aux termes de la loi du 20 mai 1824, « signifie aux assistants l'invitation de se dissoudre ». Six obéissent à cette sommation, les dix autres, et parmi eux Develay, refusent de partir. Le Juge de paix accourt accompagné d'un huissier, d'un gendarme et de quatre agents de police. Il intime une seconde fois à l'assemblée illégale l'ordre de se dissoudre. Il n'a pas plus de succès que l'assesseur. Cependant, dans la rue il se forme un grand rassemblement de peuple. Le juge relève le nom de tous les assistants à la réunion illégale puis s'emploie à calmer la foule houleuse qui stationne dans la rue (2).

Develay est en outre accusé de prosélytisme envers un mineur, le jeune Henry, fils de Frédéric Roulet (2). Le docteur est traduit devant les tribunaux d'Yverdon et d'Orbe. Dans cette dernière ville, avant une audience devant le Juge de paix, à la porte de la maison habitée par le maréchal Werly, la jeunesse d'Orbe entoure et hue « les mômiers », et un jeune gypsier verse sur le docteur un pot de vernis jaune qui imprègne ses vêtements et le salit de la tête aux pieds. Develay ainsi peinturluré se rend auprès du juge qui ordonne une nouvelle enquête ensuite de laquelle le gypsier-peintre est acquitté « à pur et plein », tandis que la procédure contre Develay se poursuit. Quelques jours plus tard, les mêmes jeunes gens d'Orbe promènent en ville et jusqu'à l'endroit appelé « Au Chalet » un mannequin représentant

le docteur taché de vernis jaune. On profère des discours impies et l'effigie du docteur est criblée de balles (4).

Durant l'enquête, Develay se défend très vivement : « Je ne suis pas sectaire, mais chrétien. La loi du 21 mai 24, je ne l'observerai jamais parce qu'elle est indigne et contraire à l'Évangile. » Il refuse de donner les noms des personnes qui ont assisté avec lui aux réunions religieuses incriminées. Il refuse de donner aucune explication sur ce qui s'est passé pendant ces réunions : « Cela ne concerne que Dieu seul. » Harcelé de questions, il se plonge dans un mutisme complet et « lit tranquillement dans un livre », la Bible. Il refuse enfin de déposer une caution. A cause de ses malades et de sa femme enceinte, on hésite à le faire incarcérer. Après avoir consulté le Conseil d'Etat, le tribunal décrète cependant la prise de corps. Le docteur Develay passe quelques jours en prison à Orbe et à Yverdon ; le 29 septembre 1824 il est condamné à 2 ans de bannissement. Le tribunal d'appel en date du 5 janvier 1825 réduit cette peine à 9 mois, « attendu que le docteur a montré beaucoup de déférence pour l'autorité et ne s'est livré à aucun propos ni acte violent » (2).

Develay se retire à Carouge (Genève) où sa femme accouche le 5 décembre 1824 d'une fille, Henriette. Lui-même dès le début de 1825 se rend à Paris ; il y retrouve ses maîtres, notamment Broussais et Lisfranc.

Le 2 juin 1825 il soutient devant la Faculté une nouvelle thèse : « Observations médico-chirurgicales propres à démontrer l'indissoluble union de la Chirurgie et de la Médecine » et obtient le titre de docteur en chirurgie. Cette thèse dédiée à Broussais est toute imbue des idées du maître : l'équilibre de l'organisme est réalisé, d'après Broussais, lorsque les excitations produites par les agents modificateurs sont renfermées dans des limites convenables (normales), ni trop fortes, ni trop faibles. Si les excitations sont trop fortes, il se produit une inflammation, cause de la plupart des maladies ; si elles sont insuffisantes, on a un état morbide grave (faiblesse). De cette conception théorique découle la thérapeutique de Broussais tendant soit à augmenter,

soit à atténuer l'excitation, et malheureusement le plus souvent à la diminuer, d'où l'importance capitale de la diète et de la saignée.

Dans sa thèse, Develay rapporte l'histoire clinique de deux cas guéris, guéris croit-il, grâce à la diète très stricte imposée au malade. L'un est un cas de tuberculose pulmonaire qui guérit, nous dirions aujourd'hui, malgré cette diète et plusieurs saignées, et l'autre un cas d'amputation de cuisse chez un homme infecté de 64 ans qui guérit à une époque où la plupart des amputations dans les hôpitaux se terminaient par des infections mortelles.

Si les explications théoriques de la thèse de Develay paraissent aujourd'hui erronées, nous devons par contre reconnaître son talent d'opérateur et son « sens clinique », comme on dit en jargon médical. Quant au succès opératoire, nous savons qu'à cette époque les amputés d'hôpitaux mouraient infectés parce que les chirurgiens d'hôpitaux avaient les mains souillées par leurs nombreuses opérations septiques et par les autopsies, alors que les médecins de campagne, surtout pour une opération à domicile faite le matin et en hiver, avaient des chances d'arriver les mains relativement propres ou du moins sans germes pathogènes. Écoutons Develay nous conter lui-même l'histoire de son amputation :

L'an 1820, le 2 février, Jean Guidoux, de Cronay, âgé de 60 ans, pauvre et chargé de famille, occupé comme ouvrier à abattre des chênes sur le penchant d'une colline, est renversé par la chute d'un de ces arbres, transporté loin du lieu de son travail par le choc, et relevé la cuisse gauche fracturée à sa partie supérieure, l'extrémité des os faisant saillie au dehors et en avant, avec hémorragie et complication d'esquilles. Voilà les détails qui me furent donnés au presbytère où j'étais. Mais en même temps, on m'apprit qu'un « chirurgien de campagne »¹ était auprès de lui, et que, sur la demande des parents de m'appeler en consultation, il les en avait découragés en assurant que je me hâterais de couper la cuisse ; il entreprit et continua le traitement pendant six mois, enfin il vint lui-même me chercher. Je trouvai le malade couché sur un grabat, consummé par la fièvre, souffrant horriblement. Le volume prodigieux de la jambe et de la cuisse qui suppurait de tous côtés contrastait avec le reste du corps, véritable squelette dont la tête chauve seule était en bon état ;

1) C'est-à-dire un « rebouteur ».

diarrhées, toux ; pas deux pulsations égales. Guidoux demandait lui-même l'opération à grands cris.

Il fallait du courage pour décider une amputation dans des conditions semblables. Le malade risquait de succomber pendant l'opération, mais il était plein de confiance et disait regarder à Celui qui a tant souffert pour les péchés de ceux qui croient en Lui. Il me communiqua sa fermeté et je décidai l'opération pour le lendemain. J'écrivis à mon confrère le D^r Bourgeois de Moudon, j'assignai rendez-vous au chirurgien de campagne et le lendemain, à 9 heures du matin, nous étions auprès de son lit avec quelques paysans intelligents.

Les considérations médicales qui me dirigeaient étaient d'éviter autant de douleur que possible, en conséquence de choisir le mode opératoire le plus prompt ; de perdre peu de sang, et pour cela d'avoir une compression artérielle assurée, et de retarder le pansement, pour éviter une hémorragie consécutive et si souvent fatale.

Je plaçai le blessé sur une table recouverte d'une petite paillasse, étendu, ayant la tête soutenue, les fesses dépassant les bords de la table. Je disposai mes aides convenablement ; mon chirurgien de campagne comprimait l'artère crurale avec le pouce sur le bassin. Je fis mon incision circulaire, disséquai la peau rapidement, ensuite je fis la section des muscles, enfin je sciai l'os, le tout avec promptitude. Les cris du blessé étaient d'une bonne nature et me donnaient du courage. Je restai près d'un quart d'heure après avoir lié les artères principales, pour m'assurer de la ligature des moindres vaisseaux. Il était tombé une nappe de sang veineux extravasé avec du pus, mais je ne perdis pas quatre cuillerées de sang artériel ; je liai les moindres artères musculaires que j'aperçus. Comme il y avait beaucoup de clapiers, de tissus désorganisés dans le moignon, je réunis la plaie par seconde intention, en rapprochant les lèvres d'arrière en avant et je les soutins avec des agglutinatifs, la charpie, les compresses et le bandage ordinaire ; je replaçai mon malade convenablement au lit ; il était un peu faible mais du reste assez bien et content.

Les premières vingt-quatre heures se passèrent toutefois assez mal, le patient souffrait beaucoup, la diarrhée et la toux l'incommodaient fort. J'ordonnai une diète absolue, on réclamait un peu de vin ou d'eau de cerises, je le défendis expressément et lui faisais donner de l'eau fraîche ou de l'eau de gomme qui convenait pour la bronchite et pour la colite que j'avais à combattre.

Dès la fin de la première semaine l'état général du malade s'améliore ; toutefois plusieurs incisions et débridements d'abcès sont encore nécessaires ; la cicatrisation est lente, elle est très avancée au bout de 3 mois, le quatrième mois l'amputé peut commencer de marcher avec des béquilles et resta en parfaite santé jusqu'en 1823. Trois ans après son premier accident, il

survient une gangrène spontanée de l'autre jambe — par endartérite oblitérante (diagnostic de 1944) — et Develay est obligé, après échec du traitement médical (purgatifs, émétiques), de proposer une nouvelle amputation au pauvre Guidoux. Il convoque à Cronay les docteurs Olloz et Cochand et avec leur aide ampute la jambe droite au tiers supérieur. Et là aussi les suites opératoires furent étonnamment favorables ¹.

Son doctorat de chirurgie en poche, Develay peut s'établir comme médecin soit en France, soit à Genève : il est citoyen français ² et bourgeois de Genève. Il hésite. Il échange une correspondance à ce sujet avec le maire de Gex et se fait délivrer par la République de Genève un acte de bourgeoisie dûment parafé et scellé du grand sceau de la République, le même qui scellait l'acte de bourgeoisie de son père en 1771 (7).

Il demande enfin un certificat de « bon comportement » à la Municipalité d'Yverdon dont « le syndic Correvon et le secrétaire Flaction certifient en date du 12 mars 1825 que pendant toutes les années de sa résidence à Yverdon Jean-Charles Develay s'est conduit tant dans l'exercice de son art que dans le particulier d'une manière honorable et propre à lui mériter l'amitié de ses concitoyens » (7).

Ne voilà-t-il pas en mars 1825 un beau « certificat » pour le proscrit de décembre 1824. Develay est sensible à ce témoignage d'estime de sa ville, et les mois de bannissement écoulés il revient tout simplement à Yverdon où il reprend son activité médicale. Les passions religieuses se calment. Il y a toutefois de nouvelles bagarres et de nouveaux procès ; en 1830, il est condamné à 100 francs d'amende par le tribunal d'Echallens pour une réunion religieuse tenue à Epautheyres. Le 8 mars de la même année, il refuse de se placer au banc des accusés. Le tribunal décrète prise de corps contre lui, et il revêt les arrêts

¹ Guidoux mourut en 1827. (Renseignement dû à l'obligeance de M. L. Junod, archiviste cantonal.)

² Par lettre de déclaration de nationalité du 10 mai 1818 signée « Louis » — en la 23^{me} (!) année de son règne — et scellée du sceau royal mesurant 12,3 cm. de diamètre sur 12 mm. d'épaisseur (7).

à cause d'un mariage célébré à son domicile. Enfin en 1833, la fameuse loi de mai 1824 est abrogée et dès lors la liberté religieuse est de nouveau acquise à notre canton.

Develay peut désormais se vouer tranquillement à son activité médicale et celle-ci doit être considérable puisqu'en 1830, il achète la maison du quai de la Thièle (actuellement n^o 3) où il pratique depuis plusieurs années, et la paie comptant en empruntant seulement 1000 francs à 3 % à sa belle-mère Mme Christin ¹.

Pour les années 1836-1844 nous possédons le Journal du docteur où il a inscrit le nom de ses patients, ses consultations médicales, ses visites en ville et à la campagne, ses opérations et le montant des honoraires qui lui étaient dus. Il ne chôme ni la semaine, ni le dimanche. Les vacances lui sont inconnues. Pour cette période de 8 ans, nous ne relevons que 23 jours pendant lesquels il n'a déployé aucune activité médicale. Une fois il a été malade 3 jours, deux fois son activité a été interrompue 4 jours sans indication de motif.

Son rayon d'activité dépasse largement le district d'Yverdon ; il s'étend à Orbe, Ballaigues, Sainte-Croix, Couvet, Concise et à de nombreuses communes du district d'Echallens. Parfois même il est appelé à Lausanne. Beaucoup d'accouchements et souvent la nuit — comme malheureusement encore aujourd'hui — des « versions » et des « forceps ». Les luxations et les fractures surtout sont fréquentes et soignées selon des principes qui n'ont pas perdu toute leur valeur à l'heure actuelle (13). D'autres diagnostics médicaux sont rarement indiqués, ici et là une « gonorrhée » chez un Italien ou même chez un Vaudois authentique.

Le sel de Glauber, l'huile de ricin, le baume Tranquille, la belladone et les sangsues — par peloton de 8 à 12 — sont les auxiliaires quotidiens de sa thérapeutique. Les saignées sont moins nombreuses qu'on ne le craindrait — une vingtaine par an — les extractions dentaires, fréquentes ; plus rarement il

¹ Dès 1831, sa belle-mère renonce à l'intérêt parce que, écrit-elle sur l'acte hypothécaire, elle ne veut pas prêter à intérêt à un « frère en Christ » (7).

est question de soins dentaires (limage, nettoyage, plombage), une fois même de « dents à pivot » (1842).

Parmi les opérations chirurgicales proprement dites, notons des incisions d'abcès et de panaris, des amputations de doigts, d'un pouce surnuméraire chez un nouveau-né, des opérations de bec-de-lièvre, une opération de cataracte bilatérale opérée aux deux yeux le même jour, des opérations de hernies étranglées et enfin des trépanations de la boîte crânienne.

Le total des honoraires annuels atteint un maximum de 3729 francs. Il s'agissait de francs suisses valant 1 fr. 50 français de l'époque, c'est-à-dire au minimum 6 et même 7 à 8 francs de notre monnaie actuelle. C'était donc un revenu médical assez important et comparable à celui des « bonnes » clientèles médicales de campagne d'aujourd'hui. La consultation au domicile du médecin et la visite en ville se payaient 50 centimes. La visite à Cronay 5 francs, à Vuitebœuf 8 francs, à Orzens 10 francs et à Ballaigues 16 fr. 95. Ces derniers prix s'entendaient le plus souvent avec fourniture de médicaments. Le chiffre maximum d'honoraires demandé pour une prestation est de 160 fr. 95 pour une opération de hernie étranglée à Pailly.

Yverdon avait connu une épidémie grave de variole en 1834 (12), aussi les vaccinations sont-elles nombreuses les années suivantes. Elles ne sont pas obligatoires mais payées par le Conseil de santé et le docteur Develay reçoit pour ces vaccinations jusqu'à 287 fr. 35 par an (1836).

Dans ce livre de comptes, on peut glaner encore nombre de renseignements intéressants : sur une feuille de papier, nous trouvons un mot du docteur Rapin de Grandson du 14 octobre 1842 : « Je vous prie mon cher confrère de vous rendre immédiatement aux Tuileries de Grandson chez Decrausaz pour accoucher sa fille. Prenez votre petit forceps. » Et dans le Journal, en date du même jour, 14 octobre 1842, nous lisons : « Decrausaz, Tuileries, accouché par le forceps sa fille, consultation avec docteur Rapin, 24 francs. » Malgré le temps perdu entre l'envoi du billet du docteur Rapin

et le déplacement de Develay l'enfant est né vivant à 10 h. du matin ¹.

Le 2 octobre, à Concise, il fait une « opération de trépan » au fils du juge François Vienet (4 heures de présence, 48 francs), il revoit le jeune garçon les 8, 12 octobre. Le 16, le père de l'enfant lui écrit : « Je viens vous prévenir que la cervelle croit en dehors de la plaie. Elle a grossi depuis que vous l'avez vu en se poussant de la grosseur d'un œuf, si ce n'était cela son état se trouverait amélioré, il est beaucoup plus tranquille voici quelques jours, vous jugerez, Monsieur, vous-même que c'est pressant que vous veniez le visiter... » Le docteur retourne à Concise les 19 et 23 octobre. L'enfant meurt le 27 octobre ¹. Les trépanés de cette époque n'étaient pas suivis comme ils le sont dans nos services modernes de neuro-chirurgie.

Le Journal se termine en octobre 1844. Le docteur était âgé de 60 ans. Sa femme trouve qu'« il se fait vieux » (8) ! Ses confrères des premières années de travail disparaissent les uns après les autres (G. Adolphe Flaction en 1846, Olloz en 1850) et sont remplacés par de jeunes médecins : Jaquier (1836-1855) ², Cordey (1837-1890), Brière (1842-1881), Charles-Louis Morin (1845-1864), Georges Flaction dès 1850 (11). Ces nouveaux médecins apportaient à leur tour des connaissances et des méthodes nouvelles et Develay n'eut pas la bonne fortune d'être banni de nouveau pour ses opinions religieuses et de retourner à Paris renouveler une troisième fois ses études médicales. Et sa clientèle diminue, son revenu de même. En 1843, le total des honoraires ne s'élève plus qu'à 1500 francs. Pour nouer les deux bouts il doit prendre des « pensionnaires », des malades et des fous. Au quai de la Thièle on installe une « chambre forte » pour maîtriser les agités.

En 1847, lui qui n'avait jamais été gravement malade, est alité pendant de longs mois. D'autres raisons encore assombrissent sa vieillesse. Il est victime de son mysticisme religieux. Il considère mélancoliquement certains des actes de sa vie militaire

¹ Selon renseignement dû à l'obligeance de M. Louis Junod, archiviste cantonal.

² Ces dates indiquent les années d'établissement à Yverdon.

à la lumière de ses convictions chrétiennes. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », « Tu ne tueras pas », n'avait-il pas participé au sac de Moscou et pourfendu certain cosaque avec un enthousiasme exagéré?

Pendant ses dernières années, il classe ses papiers militaires et civils et, selon l'humeur du jour, les annote de remarques où vibre tour à tour son cœur de chrétien ou de soldat.

Son brevet de chevalier de la Légion d'honneur et la pension à laquelle il avait droit lui donnèrent de nombreux tracasseries. De 1818 à 1855, il fut en correspondance à ce sujet avec les gouvernements qui se succédèrent en France. Il n'avait jamais reçu son brevet avec la signature de Napoléon mais seulement en 1820 un titre signé « Louis » « en la vingt-sixième année de son règne » (7). Develay ne peut accepter cette « imposture ».

Je réclamaï, note-t-il en mai 1847, mon brevet signé Napoléon qui devait être à la Grande Chancellerie, ayant été décoré après la bataille de Culm, mais ayant été prisonnier de guerre, ensuite de la violation de la capitulation de Dresde par le *loyal* Schwarzenberg, je ne suis revenu en France qu'après le retour de ces autres *braves* Bourbons qui ont fait brûler les diplômes signés Napoléon, redemander ceux qui avaient été délivrés, pour en distribuer de nouveaux signés Ls. XVIII que je n'ai jamais servi que pour le renverser, si j'avais pu, ayant été souvent emprisonné pour « conspiration contre cette race »¹ (7).

Quant à sa pension de demi-solde, il l'avait touchée pendant cinq années seulement, de 1818 à 1823, puis en avait été frustré, injustement dit-il. Toutes ses réclamations avaient été inutiles. Aussi, quand en 1849 Louis-Napoléon est nommé président de la République française, Develay espère qu'il lui sera fait justice, il prend sa plus belle plume et le 17 octobre 1849 adresse à Paris la lettre suivante :

A Monsieur le Président de la République Française.

Monsieur le Président,

Le soussigné a l'honneur de vous représenter qu'il a quitté le service militaire de l'Empereur Napoléon après le licenciement de l'armée de la Loire en 1815. Mon état de service reconnu au Ministère de la Guerre est de onze

¹ Nous n'avons pas connaissance des faits auxquels il fait allusion et qui se sont probablement passés entre 1814 et 1819.

ans, sept mois, vingt neuf jours, j'ai été décoré après la bataille de Culm, présenté à l'Empereur par le Comte de Lobau, succédant au Général Vandamme au commandement du 1^{er} Corps.

Le Gouvernement de 1819, pour se débarrasser d'un grand nombre de pensions de demi-solde, fit offrir des traitements spéciaux de réforme sous la menace d'exclure de la demi-solde ceux qui ne les acceptant pas refuseraient de servir activement sachant qu'un grand nombre d'officiers ne le pouvaient plus, qu'un plus grand nombre ne le voulaient pas, j'étais de ce nombre.

J'ai appris dès lors que sous le règne du Roi Louis-Philippe, la Chambre des Députés avait été nantie de cette question et qu'elle en avait réparé les dispositions injustes par une Loi spéciale, accordant des avantages et une pension à ceux qui avaient été frustrés, ainsi que je l'ai dit, injustement, de ce qui leur était dû pour leur service militaire.

Je viens vous demander, Monsieur le Président, de vouloir bien appuyer cette requête auprès du Ministre de la Guerre afin que je reçoive une lettre favorable de sa part.

Je suis chargé de famille, âgé de 66 ans, avec peu de moyens de subsistance ; d'ailleurs, un officier peut-il être privé de ce qui lui est dû pour ses services en pension de retraite ?

Ma dernière lettre de service, du Prince D'Ekmuhl, au nom de l'Empereur Napoléon est du 14 juin 1815.

Mon état de service reconnu au Ministère de la Guerre en vertu de l'exécution de l'Ordonnance royale du 20 mai 1818 est sous le No 3, 1^{ère} Direction, Bureau Cavalerie, Section Pe¹, Registre No 1er. No d'enregistrement 33, il est daté du 30 juin 1819.

Je prends la liberté de joindre à ma requête un document intéressant des rapports politiques du 1er Consul Bonaparte avec le Canton de Vaud où j'habite. Je ne puis me rappeler sans émotion le souvenir de cet Empereur Napoléon que j'ai tant aimé et dont les destinées dans l'Eternité m'occupent si souvent.

Oserais-je vous prier de me faire adresser un accusé de réception de cette lettre.

Veillez, Monsieur le Président, accueillir ma demande et recevoir l'expression de mon profond respect et des vœux que je fais pour votre bonheur et celui de la France.

Louis-Napoléon ne répond pas, mais Develay le relance le 31 janvier 1851 en envoyant un double au Ministère de la guerre et cette fois-ci il obtient satisfaction, et il lui est payé jusqu'à sa mort une pension de 250 francs français plus 100 francs de supplément (allocation de renchérissement dirions-nous aujourd'hui) (7).

Si Develay n'occupa aucune charge publique — sauf celle d'assesseur de la Justice de Paix en 1840 —, par contre, peu après son établissement à Yverdon, en juin 1821, il est nommé capitaine de chasseurs à cheval du canton de Vaud et à ce titre il fut à plusieurs reprises désigné pour entraîner la cavalerie de la région d'Yverdon et la présenter aux colonels fédéraux lorsqu'ils faisaient des inspections dans notre ville. Et il était très fier de cet honneur et de cet hommage rendu à ses qualités militaires. Du reste, n'était-il pas le meilleur cavalier de toute la région? 11 ans, 7 mois et 21 jours de campagne sous les ordres du Grand Empereur dans le 4^{me} régiment polonais de cavalerie ! Depuis son retour au pays, chaque jour il sort à cheval ; il fait sur la place d'armes (derrière le lac, comme on dit à Yverdon) des exercices de haute voltige : en plein galop, il se baisse, saisit de la main droite un enfant et le place en selle à côté de lui. Aussi comprend-on le « ton » de sa lettre au général Guiguer de Prangins (18 novembre 1838) :

Monsieur le Général

Lors de votre arrivée dans notre ville pour inspecter l'artillerie, j'eus l'honneur de vous présenter quelques considérations sur la possibilité de former promptement la cavalerie aux manœuvres au moyen du mécanisme simple et facile des développements par trois ; j'y ajoutai un plan comparatif avec celle par quatre, bien imparfait mais suffisant pour éclairer la matière.

Cette question a été longtemps et souvent discutée dans les Conseils Généraux pour les manœuvres de la Cavalerie en France ; J'ai eu quelques fois, l'occasion d'en parler et de correspondre avec des Généraux de Division commandant des Corps d'armée, pendant l'époque où j'ai été adjoint à l'Etat Major.

Lors du retour de l'Empereur de l'Isle d'Elbe je lui fus présenté par le Comte de Lobau, pour organiser des corps de cavalerie de partisans et les mêmes raisons développées devant lui et dont je vous ai donné le détail vu le peu de temps que j'avais, l'engagèrent à m'envoyer au corps d'armée du Duc d'Albifranc pour y mettre mes plans à exécution.

Je persiste à être convaincu que notre cavalerie sera inutile, tant qu'on n'aura pas adopté une manœuvre simple, en harmonie avec le peu de temps qu'on peut la maintenir sur pied et tant que chaque cavalier n'est pas tenu d'avoir un cheval approuvé et marqué pour le temps de son service.

Nous vivons dans un temps où la Suisse a un besoin de se tenir sur ses gardes, nous avons eu récemment une forte occasion de reconnaître l'imperfection

de notre système militaire, pour qu'il ne soit pas du devoir de chaque citoyen d'apporter à la Patrie sa part de ce qu'il possède. J'aurais désiré connaître votre façon de penser quant à la cavalerie quoique je conçoive qu'un Général peut très bien savoir employer cette arme sans connaître à fond les détails de ses manœuvres.

J'ai du, Monsieur le Général, vous offrir l'hommage de ce faible essay¹ comme un témoignage de ma confiance particulière dans celui que mon pays avait choisi pour commander ses défenseurs.

Cependant c'était tout particulièrement pour payer à ma Patrie ma faible part d'assistance et prouver au Gouvernement ma bonne volonté. Je viens donc vous prier, Monsieur le Général, de transmettre cette note au Conseil d'Etat, qui m'excusera selon qu'il jugera convenable.

Nous étions trois officiers de Cavalerie revenant de l'Armée de Napoléon, le brave Commandant Chauvet qui s'est brûlé la cervelle, Maillefer, officier intrépide qui s'est fait tuer en Amérique et moi vieux, abreuvé d'amertume et de dédains, mais ayant encore le cœur chaud pour mon pays (7).

Retenons ces derniers mots : « Le cœur chaud pour mon pays. » Certes, le vieux docteur, « le bouillant docteur », comme l'appela J.-J. Cart, garda jusqu'au bout un cœur chaud et enthousiaste pour son pays, pour sa famille, pour ses convictions religieuses, pour « son » empereur.

Quand éclatent les troubles du Sonderbund en 1848, de son lit de malade, il écrit à son beau-frère Ferrière à Genève : « Là où il se tire un coup de fusil ou un coup de canon, mon ancienne nature napoléonienne se réveille et regrette la vieillesse... J'aime la guerre, mais la guerre civile me fait horreur, la guerre, abomination pour tous ceux qui ne la font pas et même pour ceux qui la font sans avoir une forte passion dans le cœur comme nous autres dans le temps. (8) »

Il succombe à un « coup d'apoplexie » (8) dans sa maison du quai de la Thièle le 6 avril 1854, entouré de l'affection de sa famille².

¹ *Mémoire sur l'évolution de la Cavalerie* où Develay préconise la manœuvre avec 3 cavaliers de front au lieu de 2 ou 4 comme c'était l'usage en Suisse.

² Les descendants du Dr Develay sont actuellement au nombre d'une soixantaine en Suisse romande, au Danemark et en Angleterre, aucun ne porte le nom de Develay.

Des 10 enfants du docteur Develay (5 fils et 5 filles), 4 filles seulement arrivèrent à l'âge adulte, ce sont :

SOURCES

- (1) *Georges Appia, pasteur et professeur* (1827-1910). 2 vol. Flammarion.
- (2) *Archives cantonales vaudoises*. Procédures criminelles du district d'Yverdon, cote K XVIII. 30. Procédure contre MM. Develay, Niederhauser et consorts pour contravention à la loi du 20 mai 1824.
- (3) *Archives de la Ville d'Yverdon*.
- (4) J.-J. CART : *Histoire du mouvement religieux dans le canton de Vaud de 1815 à 1860* (1879).
- (4 bis) J.-J. CART : *Histoire de la liberté des cultes* (1890).
- (5) CROTTET : *Histoire de la Ville d'Yverdon* (1859).
- (6) D^r Ch. DEVELEY, à Bâle : *Notice généalogique et historique sur la famille Develey*. Manuscrit de 86 pages (1940), déposé aux Archives cantonales vaudoises.
- (7) *Papiers de famille du D^r Jean-Charles Develay*. Ces papiers, qui avaient été emportés en Algérie par sa fille Suzanne Cuendet-Develay, ont été pieusement conservés et rapportés en Suisse en 1910 par sa petite-fille Mlle Marie Cuendet qui nous les a aimablement confiés.
- (8) *Papiers de la famille Ferrière à Genève*.
- (9) GALBREATH : *Armorial vaudois* (1934).
- (10) *Papiers de la famille de Gonzenbach*. (Lettres communiquées par le D^r Lothar Kempfer à Winterthour.)
- (11) D^r MORAX : *Statistique médicale du canton de Vaud, 1899*.
- (12) D^r Eugène OLIVIER : *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*.
- (13) M. SAUTER : *Instruction pour traiter les fractures des extrémités*. Traduction française du D^r Mathias Mayor. Genève 1813.
- (14) A. VINET : *Liberté religieuse* (1854).

Nous présentons en terminant nos très vifs remerciements à Mlle Marie Cuendet, à Genève, au D^r Charles Develey, à Bâle, au D^r Frédéric Ferrière, à Genève, à M. Louis Junod, archiviste de l'Etat et au D^r Charles Scholder, à Lausanne, pour les nombreux renseignements qu'ils nous obligeamment communiqués.

de son premier mariage avec Suzanne-Marie Cand (1788-1821) : *Elisabeth-Antoinette* (1818-1875), épouse du pasteur Krähenbühl Emmanuel-Rodolphe à Copenhague,

de son second mariage avec Constance Christin (1794-1863) : *Henriette* (1824-1901), épouse de Hermann Scholder à Zurich, *Marie* (1829-1863), épouse de Louis Cuendet à Sainte-Croix, *Suzanne* (1833-1900), épouse de Philippe, frère de Louis Cuendet.